

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2017**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 décembre 2016**

**I - Pôle Administration générale**

*Secrétariat Général*

- 1.1 - Suppression d'un poste d'adjoint au Maire et détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- 1.2 - Création d'un poste d'adjoint de quartier et détermination du nombre d'Adjoints de quartier
- 1.3 - Élection d'un Adjoint de quartier
- 1.4 - Élection et désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes

*Juridique, Marchés Publics*

- 1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune
- 1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'habiliter le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG) à lancer la procédure de passation d'un contrat de groupe d'assurance des risques statutaires
- 1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville

**II - Pôles Ressources**

*Ressources Humaines*

- 2.1 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Adjoints de Quartier et des Conseillers Municipaux délégués

*Finances*

- 2.2 - Avance sur subvention 2017 en faveur de l'association La Garenne Jeunesse
- 2.3 - Débat d'orientation budgétaire 2017

**III - Pôle Services Techniques**

*Voirie, Propreté, espaces verts*

- 3.1 - Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole
- 3.2 - Adhésion de la Ville à la Charte « Objectif zéro phyto en Saine centrale urbaine »
- 3.3 - Local commercial 15 rue Voltaire - Autorisation donnée à la SARL « Rosa Rosae » une déclaration préalable
- 3.4 - Acquisition d'un bien sis 10bis rue de la Ferme, 10 avenue Rhin et Danube cadastré section I numéros 61 et 59

*Aménagement urbain*

- 3.5 - ZAC des Champs-Philippe - Prise en charge par la commune de La Garenne-Colombes de l'ensemble des frais afférents à l'échange d'emprises foncières entre la copropriété du 38-42 rue Veuve-Lacroix et la copropriété du 50 Garenne
- 3.6 - ZAC des Champs-Philippe - classement des parcelles communales au domaine public routier

**IV - Divers**

- 4.1 - Décisions

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Avant d'ouvrir cette séance, je souhaiterais que nous puissions réserver une minute de silence à la mémoire d'un certain nombre de personnes qui ont disparu depuis le dernier Conseil municipal, des personnes qui ont compté pour la ville de La Garenne. Tout d'abord, Maurice Chapeau\* qui a siégé dans cette enceinte, qui fut conseiller municipal puis adjoint au Maire de la Garenne-Colombes jusqu'en 2001. M. Chapeau\* a disparu au début du mois de janvier. Il était très apprécié des Garennois qui le connaissaient, d'une très grande gentillesse et d'un grand dévouement pour sa commune.

Je voudrais également que nous respections cette minute de silence en mémoire du professeur Jean Mantz qui a également disparu au début du mois de janvier. Le professeur Jean Mantz n'était pas élu de La Garenne-Colombes mais il était président du comité de jumelage et, à ce titre, un certain nombre d'entre vous le côtoyait et a travaillé avec lui, que ce soit à La Garenne-Colombes ou dans les différents voyages dans nos villes jumelles, puisqu'il avait cette qualité de manier parfaitement un certain nombre de langues. Il était un président du jumelage à la fois actif et apprécié.

Je souhaite que nous nous associions, à la mémoire de Maurice Chapeau\* et de Jean Mantz, deux de nos employés municipaux qui ont malheureusement disparu : M. Grandjean\* et M. Soudet\* qui ont été des employés municipaux très appréciés, d'une très grande gentillesse, d'un grand dévouement. Nous les avons, les uns et les autres, accompagnés lors des messes de leurs obsèques, et le nombre de personnes qui étaient présentes à chacun des offices religieux a témoigné du grand attachement qu'ils avaient su créer autour d'eux.

Je vous propose une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée.)*

Je vous donne lecture des délégations de vote : M. De Boutray donne délégation à Mme Raimbault, Mme Fommarty à M. Dubois, M. Butet à Mme Juvénat-Marleix, le Dr Pinta à M. Dransart. Mme Legendre va arriver et c'est M. Ballin qui a son pouvoir en attendant. M. Citerne donne délégation à Mme Michelet, Mme Marques da Silva à Mme Gamblin et Mme Bordet à M. Robail. Mme Luciot a donné délégation à M. Zacaropoulos et M. Autain à Mme Routier. M. Autain, qui s'occupe de l'office, a eu un incident de santé et se trouve à l'hôpital. M. Grenard à M. Martin-Chauffier, Mme Naturel absente excusée. Elle m'a indiqué qu'elle ne pouvait pas venir mais ne nous a pas donné de pouvoir.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature traditionnelle de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas de candidature, je vous en remercie.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 décembre 2016**

### **M. le Maire**

Avez-vous tous reçu le procès-verbal du 16 décembre ? Avez-vous des remarques particulières ? On considère qu'il est adopté.

## **I - Pôle Administration générale**

### **Secrétariat Général**

#### **1.1 - Suppression d'un poste d'adjoint au Maire et détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

#### **1.2 - Création d'un poste d'adjoint de quartier et détermination du nombre d'Adjoints de quartier**

### **M. le Maire**

Suppression d'un poste d'adjoint au Maire. Vous allez comprendre de quoi il s'agit par la lecture des trois premières délibérations. Suppression d'un poste d'adjoint au Maire et détermination du nombre d'adjoints au Maire. Le deuxième sera la création d'un poste d'adjoint de quartier et la détermination du nombre d'adjoints de quartier. Enfin, nous élirons le nouvel adjoint de quartier.

Avez-vous des questions au moins sur les deux premiers points ?

### **M. Conway**

Pouvez-vous expliquer en quoi consiste la suppression d'un poste d'adjoint ? Quel est l'événement qui est à l'origine de cela ?

### **M. le Maire**

L'idée est assez simple. Nous souhaitons renforcer la présence et la représentativité des adjoints au Maire de quartier. Comme vous le savez, nous avons reçu – nous en avons parlé ici – la démission de Mme le conseiller départemental de son poste d'adjointe au Maire. C'est ce poste d'adjoint qui disparaît administrativement. Isabelle Caullery, vous la connaissez fort bien tous, a été conseiller municipal, puis adjointe au Maire et également conseiller départemental de La Garenne. Elle reste notre représentante au Conseil départemental, elle va défendre nos dossiers, surtout les dossiers les plus coûteux, au Conseil départemental. Elle a souhaité, mais elle va probablement s'en expliquer elle-même, nous expliquer pourquoi elle a donné sa démission, non pas du Conseil municipal mais de son poste d'adjointe au Maire, tout en restant élue à La Garenne-Colombes. D'avance, et je le redirai tout à l'heure, je veux la remercier pour tout le travail qu'elle a fait et la très grande fidélité qu'elle a à La Garenne depuis des années.

### **Mme Caullery**

Merci, Monsieur le Maire.

Il y avait un moment que je m'en étais exprimé auprès d'un certain nombre d'entre vous et du Maire, mon souhait étant de me consacrer à mon mandat de conseiller départemental. J'ai été pendant quelques années adjointe au Maire en charge de la sécurité, j'y ai d'ailleurs pris beaucoup de plaisir et d'intérêt, mais cela me prend également beaucoup de temps. J'ai souhaité le faire du mieux possible. C'est vrai que

cela prend beaucoup de temps. Un mandat de conseiller départemental, avec la délégation que j'ai actuellement, puisque je m'occupe des relations internationales, de la coopération décentralisée, des affaires européennes, me prend également beaucoup de temps et m'amène à partir à l'étranger. J'ai une vie familiale qui s'est élargie puisque j'ai deux petites-filles dont je m'occupe. Cela fait beaucoup de responsabilités et je préfère me consacrer à mon mandat de conseiller départemental. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Philippe Juvin d'être déchargée de mon mandat de maire adjointe.

En revanche, la question s'était posée de savoir si je restais ou pas au Conseil municipal, mais je préfère rester auprès de vous et continuer à m'occuper de tout ce qui concerne, au sein du Conseil municipal, le Conseil départemental. Nous avons eu l'occasion de voir, avec le nombre de rapports que nous avons pu avoir au sein de ces conseils, qu'il y a beaucoup de sujets qui concernent aussi le Conseil départemental. Je resterai au sein de ce Conseil mais je me consacrerai à mon mandat de conseiller départemental.

#### **M. le Maire**

Rappeler la carrière d'Isabelle, cela fait un peu éloge funèbre, donc on ne va pas le faire, mais Isabelle a été aussi députée européenne, représentante française au Parlement européen, donc elle a une connaissance des us et coutumes du monde politique qui est extrêmement précieuse pour le Conseil municipal de La Garenne. Aujourd'hui, La Garenne n'est plus un village gaulois entouré de fortifications imprenables ou infranchissables, selon de quel côté de la barrière on se place, mais nous devons travailler en permanence avec les acteurs, peut-être plus qu'hier. Isabelle est très précieuse par sa connaissance à la fois du département des Hauts-de-Seine et sa présence au Conseil départemental.

Monsieur Conway, je vous en prie.

#### **M. Conway**

C'est une déclaration. Rien de similaire dans nos parcours. Isabelle Caullery est depuis très longtemps dans le sésail politique départemental, un monde qui m'est très inconfortable, tandis que je ne me suis investi au niveau citoyen et local que depuis 2008. Isabelle Caullery, dans son parcours, a longtemps côtoyé Charles Pasqua et Nicolas Sarkozy, et souvent approuvé leurs prises de position, tandis que je me situais plutôt dans une démarche centriste en étudiant au mieux les dossiers pour prendre une décision adaptée et tolérante selon notre vision humaniste. Pourtant, nous avons su travailler ensemble malgré nos divergences de vues et nous avons su nous apprécier, du moins je le crois, en tout cas en ce qui me concerne, malgré nos différences de personnalité et de vie.

Je tiens ici à la remercier de sa disponibilité et de son écoute qui ont permis de faire avancer en particulier le chantier si laborieux des pistes cyclables à La Garenne-Colombes. Pour cela, nous avons parcouru à deux les rues de la commune pour visualiser les différents endroits dangereux à nos yeux, non seulement pour les cyclistes mais aussi pour les piétons. Elle a eu à cœur ensuite d'organiser plusieurs réunions de travail avec la police municipale et Jean-François Dransart. Les premiers marquages au sol indiquant les doubles sens des lots sont apparus dans les rues commerçantes. Il y a à redire mais c'était déjà un début. Un plan de déplacement vélo est en germe.

En ce qui concerne la sécurité à La Garenne, je ne pense pas la trahir en disant que nous avons partagé la même consternation après la réunion du CLSPD du 18 décembre 2015 qui n'avait débouché sur aucune action concrète ni de groupe de travail thématique. Elle avait, je crois, apprécié ma proposition de participation à un de ces groupes s'il était amené à naître. Nous étions parfois en désaccord, notamment sur le déploiement de la vidéosurveillance, mais c'était en toute transparence et avec le respect de notre demande de bilan d'étape et d'objectifs chiffrés.

Isabelle Caullery était à l'écoute et considérait nos propositions comme constructives dans le souci du bien commun. Isabelle Caullery a choisi de faire face à d'autres priorités, familiales je crois, et je lui souhaite beaucoup de satisfaction et de plaisir dans ces nouvelles relations.

#### **Mme Caullery**

J'apprécie, c'est toujours agréable. Je vous remercie beaucoup.

#### **M. le Maire**

Elle est à l'écoute mais elle va continuer à l'être.

#### **Mme Caullery**

J'ai toujours pris beaucoup de plaisir à travailler avec tous les membres du Conseil municipal et je continuerai à le faire.

#### **M. le Maire**

Monsieur Conway, au début, on s'est demandé si vous alliez annoncer votre démission. Pendant 5 minutes, vous avez parlé de « je », vous avez parlé de vous et vous avez presque enterré Mme Caullery. Elle reste avec nous, c'est une bonne nouvelle. On ne va pas en parler à l'imparfait mais au présent et au futur.

Merci infiniment, Isabelle.

Vous avez devant vous une vice-présidente du Conseil départemental et ce sont des personnalités précieuses dont il faut prendre un soin absolu.

Voilà l'explication de la suppression du poste d'adjoint au Maire qui va de pair avec la détermination d'un nouveau nombre d'adjoints, c'est-à-dire N-1. On va tenter de remplacer Isabelle par un autre adjoint qui sera un adjoint de quartier pour renforcer la visibilité des conseils de quartier. Voilà l'explication des points 1 et 2.

Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote du 1. Adopté à l'unanimité.

Point 1.2 : création de postes d'adjoint de quartier. Abstention : 2. Pour : le reste.

### **1.3 - Élection d'un Adjoint de quartier**

#### **M. le Maire**

Nous passons au troisième point qui est l'élection du fameux adjoint de quartier dont nous venons de créer le poste. J'ai reçu la candidature de M. Zacaropoulos. Y a-t-il d'autres candidatures ?

#### **M. Campion**

Avant de voter, c'était pour avoir sa définition de poste précise et, comme il y en avait un autre, avoir un bilan de ce qui vous a amené à en créer un deuxième ?

#### **M. le Maire**

Le poste de M. Zacaropoulos participe déjà à la vie de ce quartier. Je vais lui laisser la parole. Il nous a paru utile de valoriser la fonction de responsable du Comité de quartier par une responsabilité d'adjoint au Maire. C'est à ce titre que nous lui avons proposé d'être candidat et qu'il a accepté.

Monsieur Zacaropoulos, vous voulez dire un mot sur la vie du quartier ?

#### **M. Zacaropoulos**

Je suis très fier d'avoir pris en charge ce quartier depuis 2014. On a mis en place une équipe qui travaille bien. On travaille bien avec les commerçants, avec les riverains. On essaie de mettre en place une dynamique et des projets pour le quartier. On a encore beaucoup d'idées pour l'avenir et on essaie de relier toutes les interrogations et d'y répondre lors de nos réunions et des contacts que l'on peut avoir avec les riverains, les administrés et les commerçants également.

#### **M. Campion**

Qui va s'occuper de la sécurité ?

#### **M. le Maire**

Il est probable, et nous pourrions en reparler dans un Conseil municipal ou en tout cas je vous donnerai l'information, que je vais garder moi-même la compétence sécurité. Je ne donnerai pas de délégation au moins dans un premier temps.

Y a-t-il d'autres questions sur la candidature de M. Zacaropoulos ? Y a-t-il d'autres candidatures ?

Comme vous le savez, nous devons procéder au scrutin à bulletin secret, c'est une obligation. Pour être élu, il faut la majorité absolue.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

*(M. Dubois et M. Duclos procèdent au dépouillement.)*

Lecture des résultats du vote. Bulletins trouvés dans l'urne, 34. Blanc et nul, 0. Suffrages exprimés : 34. Majorité absolue : 18. M. Zacaropoulos ayant obtenu 34 voix, il est élu adjoint au Maire de quartier de la Ville de La Garenne-Colombes. Toutes mes félicitations.

*(Applaudissements.)*

Merci et bravo.

Nous allons passer au point suivant.

### **1.4 - Élection et désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes**

#### **M. le Maire**

Au SIFUREP, avaient été élus M. Autain en titulaire et M. Zacaropoulos en membre suppléant. M. Zacaropoulos avait démissionné. Considérant l'intérêt de procéder à des changements, il est demandé de réélire un membre titulaire et un membre suppléant. J'ai reçu la candidature de Mme Gaillabaud comme titulaire et M. Autain en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

L'administration me fait remarquer qu'il faut des bulletins secrets, mais est-ce que, par extraordinaire, quelqu'un s'opposerait à ce qu'on fasse différemment, c'est-à-dire à main levée ? Je sais que l'enjeu est considérable, puisqu'il s'agit du SIFUREP, mais est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on vote à main levée ? Personne. Il n'y aura pas de recours là-dessus, j'espère.

Je propose donc la candidature de Mme Gaillabaud en titulaire et de M. Autain en suppléant. Adopté à l'unanimité.

La SEM de La Garenne-Colombes : avaient été élus Mme Gaillabaud, M. Hervo, M. Robail, M. Butet en qualité de représentants de la commune qui participent au conseil d'administration de cette société d'économie mixte. A l'époque, Mme Gaillabaud avait été proposée pour présenter sa candidature au nom de la commune au sein du CA. C'est quelque chose de surprenant mais nous avons vérifié, le Conseil municipal devait, au nom de la commune, proposer un candidat à la présidence. Mme Gaillabaud a démissionné de son poste parce qu'il va y avoir, mais j'en dirai plus quand ce sera complet, un renouvellement des délégations. Mme Gaillabaud, qui avait aussi la délégation logement, avait une responsabilité particulière à la SEM. Elle a démissionné de ses fonctions de PDG de la SEM, donc nous proposons de désigner à l'intérieur du CA existant M. Robail qui est déjà membre du CA, pour remplacer Mme Gaillabaud dans les fonctions de PDG, en sachant que Mme Gaillabaud reste membre du CA.

Avez-vous des questions ?

**M. Conway**

L'élection est pour être membre du conseil d'administration ?

**M. le Maire**

Non. Le CA existe ; il y a 4 personnes, celles que j'ai citées. La loi précise – c'est curieux – que non seulement nous devons désigner les 4, ce que nous avons fait et ils y sont toujours, mais nous devons dire, nous Conseil municipal, parmi les 4, qui nous souhaitons voir prendre la présidence. A l'époque, nous avons voté pour Mme Gaillabaud comme présidente au sein de ce CA. Mme Gaillabaud restant au CA mais démissionnant de sa fonction de PDG, il nous appartient de désigner, toujours au sein de ce groupe, le représentant au CA qui est notre candidat pour être PDG de la structure. Je vous rappelle : Mme Gaillabaud, M. Hervo, M. Robail et M. Butet. M. Robail est d'accord pour prendre ces fonctions. C'est une élection interne qui doit avoir notre quitus d'une certaine manière. C'est le CA qui va voter formellement. Nous présentons un candidat. Nous devons faire ainsi.

Y a-t-il des questions ou des oppositions ? Est-ce qu'un des 3 autres candidats souhaite qu'on le propose ? Pas de remarques ? On peut passer au vote ? On n'a pas besoin de vote à bulletin secret.

Abstention : 4 ; Mme Courty, M. Campion, M. Conway et M. Duclos.

Adopté à la majorité. M. Robail sera présenté au nom de la Ville à l'élection au poste de PDG.

**Juridique, Marchés Publics**

**1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune**

**M. le Maire**

C'est Mme De Bellabre qui présente.

**Mme De Bellabre**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, afin de dégager des économies et de procéder à la passation et au suivi des marchés publics, le CCAS envisage de constituer un groupement de commandes avec la commune. Ce présent groupement a pour objet la coordination des commandes et répond aux conditions prévues par l'article 28 n° 2015-199 du 25 juillet 2015. Ce groupement de commandes concerne les domaines dont la liste figure sur la feuille que vous avez sous les yeux. La durée du groupement sera de 4 ans. Le siège administratif est fixé à l'Hôtel de Ville. Les membres sont d'une part la commune de La Garenne-Colombes et d'autre part le CCAS. L'adhésion se fait par signature de la présente convention. Celle-ci entraîne de part et d'autre certaines obligations. Un coordinateur est prévu, chargé d'assurer le secrétariat du groupement et de la bonne exécution des différents points cités sur le document.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention du groupement de commandes avec le CCAS de La Garenne-Colombes. Les documents sont consultables en mairie.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à Mme De Bellabre ?

**M. Duclos**

Je pensais que ce groupement de commandes existait déjà. En tant que membre du CCAS, je me souviens avoir posé la question. Vous m'aviez répondu que c'était...

**Mme De Bellabre**

Ce n'est pas pour des sommes à partir d'un certain...

**M. le Maire**

Il existait déjà mais à des années renouvelables. Là, on le réaffirme. Vous avez tout à fait raison, cela existe.

Monsieur Campion ?

**M. Campion**

C'est une excellente idée pour regrouper les achats mais je me demandais, puisqu'on en avait déjà discuté lors du budget primitif, si la commune allait aussi avoir un service achat. Dans la logique de regrouper des économies d'échelle, il me paraît tout à fait cohérent d'avoir un service achat unique, justement dans la même optique de grouper les achats et de diminuer les coûts.

**Mme De Bellabre**

Le coordonnateur qui est chargé de chercher les marchés, de montrer les avis d'attribution et de procéder aux contrats, aux achats...

**M. le Maire**

Le marché public qui sera passé, si c'est bien votre question, va être passé par la Ville de La Garenne, et ce sont les services de la Ville qui vont faire le travail pour le CCAS, le CCAS étant présent et éclairant, par sa connaissance technique, le choix que la Ville fera. Nous allons nous reposer sur les services de la Ville.

**M. Campion**

Dans la même logique, même si cela existait visiblement déjà, cela va augmenter les quantités d'achat. L'idée qui avait déjà été débattue, puisqu'on revoit plusieurs fois dans les budgets qu'il y a des stocks, d'une année sur l'autre il y a des variations relativement importantes

d'achat, est d'avoir, et je crois d'ailleurs que cela a commencé dans certains endroits, des achats groupés, c'est-à-dire que ce ne soit pas chaque service qui commande ses choses. Ce n'est pas clair pour moi s'il y a un service achat unique.

**M. le Maire**

Nous parlons du CCAS qui est un service en lui-même ; il ne peut pas se regrouper avec un autre. C'est une entité administrative autonome.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, c'est adopté.

**1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'habiliter le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG) à lancer la procédure de passation d'un contrat de groupe d'assurance des risques statutaires**

**M. le Maire**

Je passe la parole à Mme Raimbault sur un contrat de groupe.

**Mme Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Tous les 4 ans, le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne sollicite les villes pour relancer une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement d'un contrat de groupe d'assurance des risques statutaires à un taux préférentiel. Il vous est demandé d'habiliter le CIG pour effectuer une nouvelle consultation, en sachant toutefois que nous ne sommes pas dans l'obligation de souscrire à ce contrat qui sera mis en place dès 2018.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Comme nous n'avons pas l'obligation d'y souscrire et que notre marché arrive à la même date d'échéance, je voulais savoir comment vous alliez coordonner le renouvellement d'appel d'offres pour notre assurance avec ce calendrier ? Ce sera exactement le même ou vous allez l'avancer pour avoir suffisamment de temps pour répondre ?

**Mme Raimbault**

Vous avez raison de poser la question. Nous avons un contrat qui prend fin en décembre 2017. Nous allons être approchés par l'assureur courant juillet pour notre propre contrat, pour voir en fonction de ce qui s'est passé pour l'année, si on renouvelle avec eux ou pas. Nous prendrons aussi en considération que le calendrier du CIG qui nous est proposé, qui se rapprochera de nous lui aussi au mois de juillet, en nous proposant un taux peut-être préférentiel ou pas... C'est à nous de voir, en fonction des deux contrats proposés pour l'année 2018, lequel on souscrit ou pas.

**M. Conway**

Notre contrat à nous, c'est un simple renouvellement, ce n'est pas une remise en concurrence ?

**Mme Raimbault**

Notre propre contrat à nous, ce sera éventuellement un renouvellement, mais on peut y mettre fin et souscrire celui qui sera proposé par le CIG.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions à Mme Raimbault ?

Merci infiniment, Madame Raimbault.

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

**1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 7 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville**

**M. le Maire**

Il s'agit d'un feuillet que nous connaissons les uns et les autres à différents titres dans cette salle. Je vous rappelle que depuis le 22 octobre 2015, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi formé par les trois derniers requérants contre l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Versailles le 5 mars 2015. En application de l'avenant numéro 6 que nous avons adopté au Conseil municipal il y a quelques années, la suspension réciproque des obligations des parties prend fin. Le contrat prévoyait dans cette situation que les deux parties se rapprochent afin de fixer les conditions de reprise du contrat et donc l'ouverture des travaux.

Un certain nombre de dispositions qui ont été listées et précisées dans le document qui vous a été envoyé vous permettent de comprendre l'évolution des coûts qui viennent en général en baisse pour des raisons liées au raccourcissement des durées de contrat essentiellement. Je vous rappelle que le Code des marchés public prévoit que le contrat de concession peut être modifié dans un certain nombre de cas, et nous entrons dans ce cas. Nous ne sommes pas dans un cas d'exception qui nous aurait conduits à devoir renégocier le contrat. Nous sommes bien dans les termes du Code des marchés public.

Enfin, je vous demande de me permettre de prendre un certain nombre de dispositions qui sont d'approuver le délai maximum de réalisation de l'équipement, d'approuver un certain nombre de modifications financières qui sont listées dans le document qui vous a été envoyé, d'approuver l'avenant numéro 7 et de me permettre de signer, et d'approuver le versement de la participation d'équipement.

Avez-vous des questions, des remarques ?

**M. Champion**

Vous avez fait une présentation générale, ce qui est une bonne chose, mais pourrait-on avoir une présentation détaillée, parce que c'est un document complexe ? J'ai vu qu'à certains endroits des études complémentaires avaient été faites. Personnellement, je ne connais pas extrêmement bien le dossier, donc j'aimerais que M. Hervo puisse nous le décrire plus en détail.

**M. le Maire**

Sur les dispositions d'ordre financier, elles sont très clairement écrites dans le document que vous avez reçu. Nous y avons veillé avec M. Hervo. Les nouveautés sur la nouvelle répartition du risque d'exploitation concernent la question des fondations spéciales dites en pari parisienne que nous avons demandé à faire réaliser parce que nous avons reçu un, puis deux, puis trois rapports d'expert, le premier rapport d'expert disant qu'il n'y avait aucune difficulté à creuser au droit de l'église, le deuxième disant qu'il ne savait pas et le troisième reprenant les deux premiers et disant « je vais vous faire une réponse de normand » : il est possible que ce soit compliqué.

Nous avons pris, devant cette vérité absolue des experts, la double décision de demander des fondations spéciales et d'introduire dans le bâtiment de l'église un certain nombre de capteurs, dont on ne parle pas dans le rapport parce qu'ils sont hors marché, mais que nous allons mettre dans un certain nombre de bâtiments municipaux, capteurs permettant de surveiller le mouvement des bâtiments anciens quand ils sont atteints par des travaux ou simplement par l'âge. Enfin, nous avons fait une demande spécifique qui n'était pas dans le premier contrat, à savoir des fosses d'arbre pour que la place soit plus agrémentée d'arbres que nous aurions pu imaginer il y a quelques années.

Vous avez bien compris que le contrat ayant été signé en 2010, la fin du contrat ne bouge pas (2040), donc le contrat est raccourci et c'est pour cela qu'il y a une modification sur ces sommes essentiellement. Nous n'avons pas déplacé le contrat à hauteur du retard que nous avons pris ; nous avons simplement raccourci la réalisation de celui-ci.

Avez-vous des remarques particulières ?

**M. Duclos**

Je vous remercie pour la qualité du document qui fournit des chiffres. Les choses sont très claires et tout à fait éclairantes. Ma question porte sur les recettes du parking, les recettes estimées annuellement à 245 000 € sur la base d'un tarif de 2 € de l'heure. Quels sont les utilisateurs prévus ? Comment avez-vous estimé le nombre d'entrées ? Des calculs ont-ils été faits ou est-ce simplement au doigt mouillé sur la base de personnes venant au marché ou à la messe ? Il me semble aussi qu'il n'y a pas de prévisions.

**M. le Maire**

Et à la messe. Pourquoi « ou à la messe » ?

**M. Duclos**

Il n'y a pas de prévisions sur les personnes de La Garenne qui auraient une location de longue durée de ces parkings. Avez-vous des chiffres de ce côté-là ?

**M. le Maire**

Il y a deux choses, mais Jean-Pierre va vous l'expliquer. Il y a les recettes du parking lui-même et l'estimation du stationnement de surface.

Jean-Pierre, sur ce premier point ?

**M. Hervo**

Je ne vais pas pouvoir vous donner de chiffres parce qu'ils sont inchangés. Le schéma financier du parking repose toujours sur les hypothèses de fréquentation qui avaient été formulées il y a quelques années et dont *a priori* rien ne permet de penser qu'elles sont remises en cause. Je ne sais pas vous donner des chiffres. A l'époque, cela n'a pas été déterminé au doigt mouillé, comme vous l'avez imaginé, cela a été analysé par Sareco. Il y a une annexe dans le contrat qui reprend ces études de prévision de fréquentation, compte tenu d'un relatif changement peut-être d'habitudes qui (*inaudible\**), de la mise en place de ce parking et de l'élargissement du stationnement payant en centre-ville nord. Ce ne sont pas des hypothèses au doigt mouillé, ce sont des hypothèses faites par des spécialistes, des hypothèses, comme il s'agit de prévisions de recettes, *a priori* prudentes, comme il se doit. Je vous renvoie au contrat ou on se revoit dans quelques jours après que j'ai révisé, parce que je n'ai plus ces chiffres en tête qui datent de 5 ou 6 ans.

Fabrice Chaillet dit que c'est l'annexe 18 du contrat. On la relira tous les deux.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Duclos**

Une remarque : on est face à quelque chose d'assez déficitaire puisqu'on a 460 000 € de 2020 à 2040 en dépenses annuelles pour des recettes estimées à 240 000 €.

**M. Hervo**

Avec une seule remarque, c'est qu'à la fin de la concession, on hérite d'un ouvrage.

**M. le Maire**

On paie l'ouvrage, on paie le bâtiment.

**M. Hervo**

On participe au financement de l'ouvrage.

**M. le Maire**

Pas d'autres questions ?

Il y a deux votes. C'est un vote bloqué pour les 7 points de cette liste.

Le premier vote concerne les dispositions qui figurent dans le document qui vous a été adressé entre « dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le délai maximum de réalisation de l'équipement... » jusqu'au dernier tiret dont les premiers mots sont « autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 7 à la convention de délégation de service public ayant pour objet... ».

Sur ce premier vote, qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le second vote, il s'agit du versement de la participation d'équipement et de la participation à l'exploitation du service délégué.

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, adopté.

## **II - Pôles Ressources**

### **Ressources Humaines**

#### **2.1 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Adjoints de Quartier et des Conseillers Municipaux délégués**

**M. le Maire**

Il s'agit d'un pseudo POLD\* administratif de la délibération initiale, puisque nous avons supprimé un poste d'adjoint et créé un poste d'adjoint de quartier. Il faut simplement que les tableaux des emplois qui permettent la rémunération des élus soient modifiés. Évidemment, il n'y a pas de modification des revenus du Maire, des adjoints au Maire et des adjoints de quartier par rapport à l'ancienneté. Simplement, on ajoute un poste et on en retire un dans la liste des adjoints. C'est neutre budgétairement.

**M. Hervo**

Hélas.

**M. le Maire**

Hélas, il n'y a pas d'augmentation, Monsieur Hervo.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

### **Finances**

#### **2.2 - Avance sur subvention 2017 en faveur de l'association La Garenne Jeunesse**

**M. le Maire**

L'avance sur subvention 2017 en faveur de l'association La Garenne Jeunesse, c'est M. Dubois.

**M. Dubois**

Comme nous l'avons fait pour certaines associations au précédent Conseil municipal, La Garenne Jeunesse demande une avance sur sa subvention pour pouvoir fonctionner jusqu'au versement de la subvention qu'elle touchera au mois de juin. On vous demande l'autorisation de versement de cette avance de 20 000 €.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dubois.

Des questions à M. Dubois ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

#### **2.3 - Débat d'orientation budgétaire 2017**

**M. le Maire**

M. Ballin a la parole. Ensuite, je passerai la parole à chacune des listes représentées pour une durée de 15 minutes chacune. Vous scinderez comme vous le souhaitez entre vous.

Monsieur Ballin, vous avez la parole pour 15 minutes au maximum.

**M. Ballin**



Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire, pour le débat d'orientation budgétaire, il vous a été remis un rapport très détaillé que je vais essayer de rendre concis. Il y a deux grands chapitres sur les hypothèses d'évolution budgétaire permettant d'établir le budget annuel et, de l'autre, sur des éléments concernant la prospective pluriannuelle.

Sur les hypothèses d'évolution budgétaire, concernant le fonctionnement, tout ce qui est concours financier, la dotation globale de fonctionnement de l'État, malgré l'annonce de la réduction de la dotation de l'État, on anticipe cette année une réduction probable de la DGF autour d'un demi-million d'euros. On voit une mécanique dite de péréquation verticale qui crée des arbitrages au sein de l'enveloppe, qui ont comme impact à nouveau d'avoir une réduction de 0,5 million de la DGF. En tout, l'État nous donne 1 M€ de moins en termes de fonctionnement pour la commune de La Garenne-Colombes.

Concernant notre fiscalité, nous n'avons pas eu de livraisons ZAC, donc on attend qu'ils s'y remettent, puisque ce sera plutôt vers 2019 où nous verrons évoluer notre fiscalité. Nous avions une vraie dynamique fiscale jusqu'à présent, et cette année 2017-2018, nous allons rester sur une base fiscale à peu près identique. Nous n'avons pas d'évolution attendue, sauf si cette fameuse base est réévaluée par les (*inaudible\**). En l'occurrence, il semblerait qu'elle soit à peine de 0,4 % cette année, donc on va rester sur la même masse fiscale en 2017 et 2018.

Sur la tarification, il n'y a pas eu d'inflation, donc on n'a pas revalorisé les tarifs de nos services. On reste donc sur une masse à peu près identique. Concernant les autres recettes que l'on peut avoir, notamment sur les compensations que l'on obtenait de l'État sur la contribution économique territoriale, on s'attend à une baisse de 0,2 M€. Sur nos évolutions de recettes, on table pour 2017 sur une baisse de l'ordre de 1,1 M€, ce qui est assez conséquent.

Concernant les dépenses, tout ce qui est charges à caractère général, on a estimé qu'elles pouvaient évoluer en 2017 et passer de 0,6 à 0,8 M€ selon les arbitrages encore en cours. Concernant les charges de personnel, il y aura le coût des élections présidentielles à ajouter, le suivi de la politique de recrutement dans le domaine de la sécurité qui pourrait conduire à une augmentation de 200 000 €, et il faut prévoir encore 100 000 € suite au fameux GVT (glissement vieillissement technicité), la masse salariale avec l'âge qui évolue progressivement chaque année.

Tout ce qui est péréquations dites horizontales, le FPIC et le FSRIF, on a une vraie incertitude sur le calcul lié au périmètre de l'intercommunalité, lié au POLD. On pense tout de même que l'on va avoir encore 300 000 € de plus à payer en cette fameuse péréquation horizontale.

Les subventions aux associations, on s'était engagé à diminuer le niveau des subventions pour réduire la trésorerie des années précédentes. Cet effet d'aubaine a disparu puisqu'il faut redonner de la trésorerie aux associations. On estime avoir encore une hausse de 100 000 € sur ce poste.

Enfin, le FCCT (fonds de contribution aux charges territoriales), suite à la création du POLD, a été de 176 000 € en 2016 suite à la conclusion du pacte financier. Sur 2017, une certaine incertitude ; *a priori*, ce ne sera pas à la baisse. Tout cela nous donne, sur les hypothèses d'évolution des dépenses, un montant minimum d'augmentation de dépenses de 1,4 M€. 1,4 M€ de dépenses en plus, 1,1 M€ de recettes en moins, soit 2,5 M€ de recettes à trouver cette année.

Concernant l'investissement, les crédits d'investissement prévus pour 2017 s'élèvent, en l'état actuel de notre procédure budgétaire, à 25,7 M€ : 8,4 M€ d'acquisition et 17,3 M€ de dépenses d'équipement. On équilibre cela avec les recettes prévisionnelles liées à la section d'investissement (le FC-TVA, les subventions, la participation aux ZAC, la taxe d'aménagement) autour de 4,1 M€, plus un excédent de fonctionnement de l'année dernière de 5,7 M€, ce qui fait que l'on a un besoin de financement de 7,8 M€. Comme vous le savez, on a une réserve de financement de 10 M€ qui sont placés dans les parts de Caisse d'Épargne. On va donc déterminer le niveau de l'emprunt de la Ville en fonction des opportunités de taux : est-ce qu'on a intérêt à laisser notre épargne si on arrive à emprunter bien moins cher que le taux de rémunération que l'on a actuellement sur cette épargne de 10 M€ ?

Voilà sur ce chapitre des hypothèses d'évolution budgétaire.

Concernant les prospectives pluriannuelles, on s'est livré à cet exercice sur 5 ans, 2015-2020. On arrive à une idée de dépenses d'équipement. Je précise que ce sont des estimations car tout cela peut changer. C'est une prospective. On serait autour de 105 M€ en 5 ans de dépenses d'investissement, avec des recettes d'équipements liées à la section d'investissement de presque 37 M€. Je précise que lorsqu'on fera réellement les programmes, on essaiera de s'engager dans l'idée de faire des AP-CP, un descriptif plus précis des engagements budgétaires lors de la réalisation précise de ces opérations.

Pour le financement de ce programme, comme il y aura une baisse de l'épargne nette, on a estimé qu'aujourd'hui on est à peu près à 4,6 M€ d'épargne nette, et en 2020, on serait à peine à 500 000 €. Ce sont des évolutions que l'on estime sur les années à venir. On aura besoin d'un recours à l'endettement. On l'envisage par rapport au programme que l'on doit réaliser. En conclusion sur ce recours à l'endettement, à horizon 2020, on serait presque à 30,5 M€ d'endettement contre 10 M€ aujourd'hui. On resterait encore dans des zones raisonnables, mais très clairement, et c'est la conclusion de ce rapport, afin de rester dans des critères financiers sains, c'est-à-dire à la fois être capable de dégager l'épargne nette sur le fonctionnement et de financer tous nos programmes sans avoir un endettement trop fort, il faut continuer nos efforts de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.

## **M. le Maire**

Merci pour cet esprit de synthèse.

Monsieur Conway.

## **M. Conway**

Tout d'abord, je voudrais signaler que la commission des finances ne s'est pas tenue sur le sujet qui, à mon avis, mérite une séance à lui tout seul. En préambule, je suis obligé de prendre deux minutes pour répondre à l'accusation insidieuse de la tribune libre de janvier de la majorité municipale. En premier lieu, je voudrais vous rappeler que je ne suis plus depuis mars 2014 l'élu du Modem mais de l'Union citoyenne pour La Garenne – je vous expliquerai une autre fois la différence – et aimerais que chacun entérine ce choix.

Ensuite, en tant que membre de la commission des finances, j'ai assisté à toutes les commissions de la mandature planifiées normalement, c'est-à-dire avant le délai de convocation du Conseil municipal. Le délai appliqué par le Maire depuis toujours est le délai légal de 5 jours ou vrai, ce qui laisse donc peu de temps aux conseillers de l'opposition pour étudier les dossiers, ceux de la majorité en disposant bien avant.

Si je n'ai pas participé à la commission des finances du 15 novembre 2016, étant donné que le Conseil municipal avait été convoqué pour le jeudi 17 novembre, donc le lendemain, c'est qu'il devenait inutile de perdre mon temps à participer à une commission qui ne pouvait plus faire évoluer le dossier présenté en Conseil et qui par ailleurs ne donne pas lieu à un compte rendu officiel. Dans ces conditions, le choix est d'intervenir publiquement en Conseil municipal afin d'exprimer notre position devant tous les Garennois.

Pourquoi donc cette tribune méprisante à mon égard alors que tout est fait pour empêcher l'expression de voix différentes et un dialogue constructif ? Il s'agit d'un déni de démocratie. Le rédacteur de la tribune, qui n'ose même pas signer sa prose, démontre au grand jour son mépris pour celles et ceux qui ne partagent pas 100 % ses opinions et qui cherchent seulement à dialoguer au nom des Garennois qui les ont mandatés.

Encore une fois, la majorité municipale montre qu'elle n'a rien compris à la manière dont une collectivité doit être gérée en 2017 avec transparence. C'était une des trois priorités annoncées par le Maire lors de sa présentation des vœux : dialogue et ouverture d'esprit. Beaucoup de communes, même gérées par des amis politiques de la majorité municipale, ont adopté ces nouvelles méthodes. La Garenne devra attendre, c'est dommage.

Revenons au débat d'orientation budgétaire. Au niveau fonctionnement, on constate qu'il n'y a pas de grands changements. On est dans la gestion passée et on continue en gérant à peu près les flous qui peuvent entourer au niveau gouvernemental. Quelques remarques : au niveau de la dette, dans le rapport, vous persistez à oublier la dette générée par Jerphanion, le bail emphytéotique. Je pense que peut-être au troisième siècle, vous allez l'intégrer. La deuxième chose est que finalement, les mesures gouvernementales dont on a tellement parlé, ont eu moins d'impact que prévu, ce qui devrait favoriser nos finances. La troisième chose est que vous avez rétabli le niveau des subventions aux différentes associations et je pense que l'on peut aller plus loin, à savoir que l'on passe un moment avec ces associations au sein de la commission des finances pour vérifier la bonne utilisation des subventions.

Nous espérons donc que le budget 2018 pourra présenter des orientations fortes en matière de dépenses, les postes à augmenter *versus* les postes à diminuer, avec une volonté de maintenir les recettes sans augmentation des taux d'imposition, voire en commençant à amorcer une diminution. Cet objectif est évidemment dépendant des choix d'investissements qui sont faits. Sur ce plan, nous ne pouvons approuver la méthode qui a été proposée en présentant un soi-disant PPI qui est en réalité un ensemble de postes financiers, de montants qui s'accumulent sans mettre la cohérence entre les différents projets.

Je rappelle que le plan pluriannuel d'investissement est une planification. Bien sûr, elle est prévisionnelle, il y a des incertitudes et elle est soumise à variation, mais ce n'est en tout cas pas un projet qui doit être hors sol, par exemple pour les programmes culturels qui génèrent des charges de fonctionnement, ne pas parler des charges que génèrent ces investissements dans le même plan.

Il ne se dégage de ce plan aucune véritable stratégie pour adapter les services publics au réel besoin des Garennois, pour moderniser et rationaliser les établissements publics, pour diminuer leurs charges de fonctionnement, pour développer les transports à faible consommation énergétique, pour augmenter le logement social, etc. Si on analyse ces éléments entre les lignes, on devine qu'il y a une volonté de reprise forte des investissements, mais pourquoi une telle différence et quelle évolution ? Cela ne ressort pas clairement.

Ce qui ressort, c'est que la priorité est donnée aux nouveaux équipements, et cela consomme le tiers des ressources sur les 4 années 2017-2020. On se pose à nouveau la question : quelles études ont été faites pour démontrer les besoins proposés ? Prenons l'exemple du cinéma qui nous est présenté comme un des projets sûrs de l'année 2017, sans qu'aucune information n'ait été communiquée, sans que ce projet n'ait été abordé au sein de la commission qui pourrait être concernée ? Traiter le problème de la projection de films à La Garenne-Colombes et non de l'implantation d'un cinéma, c'est la démarche, c'est éviter de raisonner en termes de solution et raisonner en termes d'objectif.

L'autre chose dans tous ces projets est d'associer les Garennois. Il n'y a eu aucune réunion, aucun débat public avant, alors qu'aujourd'hui, on a des possibilités techniques d'organiser la consultation des citoyens de manière beaucoup plus fluide et plus rapide.

Le deuxième poste est l'aménagement des voiries avec 16 M€. Là où vous associez l'aménagement des voiries avec l'amélioration des cadres de vie, il faut aussi définir la question des priorités. Est-ce de privilégier les déplacements verts ? Est-ce de favoriser un côté esthétique qui est parfois trop coûteux ? Je parlais du plan vélo en début de séance ; nulle trace d'un plan de déplacement vélo dans ce document.

Le troisième est l'entretien du patrimoine, où on ne voit pas de stratégie claire, notamment en termes d'économie d'énergie. Nous aurions souhaité un chiffrage des ressources qui seraient affectées.

Le quatrième poste est celui de la politique foncière : près de 11 M€ sur 4 années. Là encore, quelle stratégie ? L'absence d'une commission urbanistique révèle au minimum une absence de transparence et sans doute une absence de vision prospective. Dans le document, vous dites que les acquisitions sont reportées dans les pôles appropriés, mais ils ne sont pas discutés dans les commissions appropriées et il y a une vraie aberration dans le choix de l'orientation de l'acquisition faite.

Enfin, vous parlez du poste des moyens informatiques. Nous encourageons l'amélioration des moyens internes de l'administration municipale, mais nous ne voyons pas la volonté de développer ces thèmes moyens en les mettant à disposition des citoyens pour améliorer et renforcer leur information et la transparence de la gestion communale. L'ouverture des données communales (open data) doit servir tout le monde.

Il est aussi regrettable que les aspects sociétaux ne soient pas abordés dans ce document. Le cadre de vie et le bien vivre ensemble sont intimement liés. Pas un mot sur le développement des conseils de quartier, sur l'expression citoyenne, aucun projet dans ce domaine.

De même, à l'heure où de nouvelles dispositions réglementaires sont intervenues depuis le début de l'année en matière d'environnement et où nos services communaux sont en train de mettre en œuvre de multiples démarches inspirées de l'expérience voisine, il est dommage que cela ne soit pas mis en valeur ici avec des objectifs partagés.

Enfin, ce document a été élaboré sans intégrer le moins du monde – vous parliez de village gaulois – le fait que nous faisons désormais partie d'une intercommunalité, le POLD, sans dégager des pistes de coopération intercommunale. C'est comme si rien ne s'était passé l'année dernière.

Vous comprenez bien que, dans ces conditions, nous ne puissions pas approuver cette orientation budgétaire dont nous n'avons pas discuté préalablement, sur laquelle les informations sont insuffisantes, qui n'associe pas les habitants dans le choix des priorités et qui ne présente pas de véritables stratégies pour notre commune. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Champion.

**M. Champion**

Une ou deux remarques. Sur la méthodologie, vous présentez en général des hypothèses moyennes. Je pense qu'il serait intéressant que l'on puisse avoir sur ce document les hypothèses hautes et basses pour se faire une idée de la manière dont vous avez estimé l'hypothèse moyenne. On en rediscutera plus précisément lors du budget.

La collectivité compte au 31 décembre 488 emplois, mais quand on regarde la répartition hommes/femmes et que l'on fait la somme, il n'y en a plus que 477.

**M. Ballin**

Ce n'est pas la même année ; l'un, c'est 2015, et l'autre 2016.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame, vous avez la parole.

**Mme Courty**

J'interviendrai, avant d'attaquer le fond, sur la forme du document qui impacte largement son fond, puisque pour la troisième année de mandature, je constate que d'année en année, le document de présentation du débat d'orientation budgétaire s'appauvrit, que les données qui sont présentées sont de moins en moins étoffées. Cela nuit fortement à la réflexion de fond qui devrait éclairer les choix pour la commune sur le moyen, long terme.

Le document aujourd'hui présenté est réduit à des données préparatoires d'un budget primitif qui sont des éléments strictement financiers et des données comptables. Tous les éléments contextuels qui devraient être ceux d'un document d'orientation budgétaire destiné à éclairer la réflexion et qui devraient être travaillés, discutés et réfléchis en commission ne sont pas donnés. Cela est particulièrement éclairant dans l'annonce des projections d'investissement pluriannuel puisqu'aucune argumentation claire n'est donnée sur les choix stratégiques de la commune, aucune orientation structurante. On a des mentions, on parle de rénovation thermique, de transition numérique, mais en quelques lignes, sans réellement en rapporter les enjeux et comment ce sera mis en œuvre. Il en est de même pour la transition numérique qui est indiquée comme un objet de modernité mais qui ne signifie en rien la finalité de l'outil digital ni en termes de gouvernance, ni en termes d'usage et de service au quotidien pour les habitants garennois. Ces deux sujets auraient mérité mieux que quelques lignes lâchées dans le document.

Le plus éclairant est la conclusion, en moins de 10 lignes, qui est plus que lapidaire. L'objectif structurel semble réduit à une gestion des affaires courantes et à un maintien d'un encours de dette très faible. Il est mentionné des ressources et des financements extérieurs sans détail sur quel financement extérieur, puisque pour avoir accès à des financements extérieurs, en général, ils sont fléchés, donc ils sont forcément rattachés à des projets d'investissement clairs et précis. Ici, ils ne sont pas mentionnés. En tout cas, l'articulation entre les financements extérieurs que nous sommes censés aller chercher et les projets d'investissement auxquels ils se rattachent ne sont pas donnés.

Dans ces conditions, le manque d'éclairage qui a pu être donné, le fait que la commission des finances ne se soit pas réunie pour travailler le document dans l'état, les conditions ne nous semblent pas propices pour voter sereinement sur le débat d'orientation budgétaire qui est ici présenté.

**M. le Maire**

Merci.

Je vous en prie, Monsieur.

## **M. Duclos**

J'ai quelques remarques complémentaires. Sur les dépenses de fonctionnement, il y a des augmentations sur les charges générales. Je voulais également rappeler l'importance à nos yeux du temps extrascolaire mis en place dans le cadre des rythmes scolaires. J'aurais souhaité que, en fonction des résultats et du bilan que nous devons faire, on prévoie une réserve, une augmentation potentielle des moyens alloués à ce poste.

Sur les investissements, je vais revenir sur l'utilisation du terrain de la CPAM. J'ai trois remarques : premièrement, je pense que nous avons besoin de moderniser les locaux des associations, de moderniser les locaux actuels, tout en maintenant les activités, ce qui suppose de trouver de nouveaux locaux. Deuxièmement, nous avons besoin de salles de réunion pour les Garennois. Si je veux me réunir avec 10 ou 15 Garennois pour savoir si on est d'accord pour créer une association, je ne sais pas où réunir le soir à La Garenne. Il y a un besoin de salles pour les citoyens. Ma proposition serait de construire, plutôt qu'un cinéma, quelques salles de réunion qui permettraient de faire une modernisation des locaux des associations et aussi d'offrir des salles aux habitants de La Garenne.

Sur le cinéma, il faut déjà faire un essai avec la médiathèque, utiliser la salle de la médiathèque qui est très bien et voir si un ciné-club trouverait son public à La Garenne.

Sur l'isolation thermique des bâtiments, Mme Courty en a parlé.

Sur la voirie, ce qui m'a surpris, c'est une très forte augmentation en 2018. Je voulais savoir à quoi cela correspondait. Dans ce cadre, je voulais rappeler l'importance des voies cyclables, que ce soit dans le cadre de La Garenne mais aussi au niveau du territoire. Je prends l'exemple de Mme Courty ; ma voisine travaille à la Défense. Il y a une vraie demande des Garennois pour des pistes cyclables pour le travail, pour aller travailler à La Garenne-Colombes et pas simplement pour se promener le week-end à vélo. Je vous remercie.

## **M. le Maire**

Merci infiniment.

Mesdames et Messieurs, j'ai pris note de toutes vos remarques et questions. Nous y répondrons lors du débat de la commission des finances qui se réunira avant le budget primitif. Merci pour vos interventions, surtout les interventions les plus modérées. On voit ceux qui ont travaillé les dossiers et ceux qui l'ont plus parcouru.

Il n'y a pas de vote puisque le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

Nous passons au point suivant.

## **III - Pôle Services Techniques**

### ***Voirie, Propreté, espaces verts***

#### **3.1 - Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole**

##### **M. Dransart**

Il y a d'abord eu la création d'un syndicat Vélib' qui gérait la location de vélos sur Paris intra-muros et les communes avoisinantes. Par la suite, il y a eu la création d'un syndicat Autolib' dont vous connaissez la gestion et l'importance. À l'échéance du contrat Vélib' 1, il a été proposé d'élargir la notion de Vélib' à l'ensemble des communes d'Ile-de-France et du périmètre d'Autolib'. Il a été créé un syndicat d'étude qui n'a pas vocation à assurer la gestion de cette nouvelle version de Vélib' mais d'en étudier les dispositions. C'est en cours et cela se terminera probablement en juin. La réflexion probablement la plus intelligente était d'associer la compétence de la gestion de vélo à la location voiture au sein d'un même syndicat sur le même périmètre, celui d'Autolib'. C'est pourquoi il vous est demandé de transférer la compétence de location de vélos et de confirmer notre adhésion à la compétence optionnelle Vélib' en cours de construction.

##### **M. le Maire**

Merci.

Des questions à M. Dransart ?

##### **M. Conway**

Par rapport à cette proposition, à vous entendre, il n'y a pas d'engagement de la commune du point de vue budgétaire. Je voudrais revenir d'abord sur cette soi-disant évidence de marier Autolib' et Vélib'. La différence avec Autolib', il me semble, c'est que la plupart des adeptes du vélo ont leur vélo. Le concept du Vélib', notamment à Paris, est applicable parce que beaucoup de personnes se retrouvent à Paris sans vélo. J'ai du mal à transposer cela sur une utilisation régulière et logique sur le sol garennois.

La deuxième chose est qu'il y a eu des retours d'expérience d'utilisation de vélos en libre-service en province. Je prends la province parce qu'on est dans les villes de taille comparable à La Garenne mais dans un tissu mieux identifié. Les retours d'expérience sont mitigés. Plusieurs communes ont arrêté l'expérience parce que cela a un coût élevé ; elles paient forfaitairement tous les ans une certaine somme pour avoir les stations de vélo et un service qui entretient les vélos, qui les ramène, qui s'assure qu'il y en ait dans la station. Il y a également une fréquentation en baisse de ces vélos.

À La Garenne en particulier, si on était conduit à mettre de l'argent dans ce dispositif, la priorité est d'abord de faire en sorte que l'on ait des pistes cyclables avant de faire des vélos en libre-service. En termes de priorité, la première dans notre commune est d'assurer la sécurité des déplacements.

Dernier élément, dans ce mariage, si j'ai compris, la décision va échapper à un débat en Conseil municipal.

**M. Dransart**

On aura bien un débat. Il faudra décider sur ce point si on va répondre à l'offre Vélib' 2 ou pas quand on aura les éléments.

Pour répondre à la première question, le regroupement Autolib' et Vélib' 2 est simplement pour des raisons administratives, pour simplifier. C'est un syndicat de commune ; ce sont les mêmes communes qui vont être dans ces deux syndicats. Il aurait été idiot de ne pas les regrouper dans un seul syndicat comme pour le SIPPEREC avec des compétences multiples, le SIGEIF, etc. C'est de la gestion, cela n'empêche pas d'avoir des gestions et des offres complètement différentes sur ces sujets.

Vous disiez que certaines communes de province reviennent sur la location de Vélib'. C'est vrai. On s'est inscrit à ce syndicat d'étude, on ne connaît pas encore le coût, ni les modalités, ni le service qui va être proposé. On a les grandes lignes mais on n'a pas l'offre. On pourra y réfléchir et se poser la question de savoir si c'est intéressant au vu du coût qui nous sera demandé sur cet investissement.

Dernière question : a-t-on la priorité de faire du développement de voirie sur les vélos en l'occurrence et/ou *versus* Vélib' en priorité ? La question ne se pose pas comme cela. Soit on va dans Vélib' maintenant, soit on n'y va pas maintenant et cela nous coûtera beaucoup plus cher. C'est un peu comme l'histoire d'Autolib'. Lorsqu'on participe à la création, on a une sorte de prime à la création, on a une sorte de prime à la création et une réduction des coûts, en sachant que ce coût sera sur 15 ans. Toute commune ou entité qui viendra s'ajouter ultérieurement à ce débat, les années suivantes, aura un surcoût à l'accès à ce service qui, à mon avis, est inutile. Je ne sais pas quels sont les coûts qui nous seront proposés, ce ne sera pas gratuit, ce sera forcément cher. Ce surcoût serait très élevé si on n'y allait pas. On y va tous en attendant de savoir ce que cela va être. Si on rate cette échéance, malheureusement, cela nous coûterait beaucoup plus cher d'y rentrer ultérieurement.

**M. le Maire**

Pas de question ?

Vous n'êtes pas contre le Vélib' ?

**M. Conway**

Ce n'est pas l'histoire d'être pour ou contre Vélib', c'est d'être pour ou contre les déplacements à vélo, ce qui est différent.

**M. le Maire**

Cela n'a rien à voir.

**M. Conway**

C'est différent parce que dans ce contrat, comme le dit Jean-François Dransart, il y aura une somme à payer plus ou moins forte si on y va tout de suite ou si on décide d'y aller plus tard. Sur cette allocation de ressources, je note d'abord qu'aujourd'hui, on est dans l'étude, on n'est pas engagé, ce qui me convient tout à fait, mais je souhaite vraiment que l'on ait, le moment venu, à peser en termes d'investissement de la part de la commune les moyens que l'on met dans la piste cyclable elle-même, la sécurité des vélos et le Vélib'. Ce sont deux choses différentes parce que c'est le même argent qui va à un endroit ou à un autre.

**M. le Maire**

C'est valable pour toutes les dépenses, Monsieur Conway. Vous avez raison.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, Madame Gaillabaud.

**3.2 - Adhésion de la Ville à la Charte « Objectif zéro phyto en Saine centrale urbaine »**

**Mme Gaillabaud**

Pour être conforme avec la loi, il est demandé à La Garenne-Colombes d'adhérer à la charte Zéro-Phyto établie dans le cadre du contrat de bassin des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine. Pour information, ce bassin est essentiellement constitué de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Il part de la confluence avec la Marne jusqu'à la confluence avec l'Oise. Un contrat a été constitué ; ce contrat de bassin a 4 engagements essentiellement : restaurer les milieux aquatiques, la continuité écologique, reconquérir la qualité de l'eau, améliorer la gestion des eaux pluviales et limiter les (*inaudible\**) et se réappropriier la Seine et ses affluents.

La charte Zéro-Phyto dont il est question se réfère à la loi Labbé de 2014 qui interdit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des pesticides pour les établissements publics sur les voiries, les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes aux publics. Les particuliers seront concernés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est question pour La Garenne de faire une mise à jour étant donné que la Ville n'a pas attendu d'adhérer à cette charte pour commencer à entreprendre des actions. Pour exemple, il n'y a pas de pesticides sur les haltes vertes, les squares, les infrastructures sportives ni d'utilisation autour des arbres. Notre but, au niveau de cette adhésion, est de toucher des subventions, tant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie que de la région Ile-de-France, voire du territoire en ce qui concerne l'achat d'équipement.

**M. le Maire**

Des questions ?

Je vous en prie, Monsieur Champion.

**M. Champion**

C'est une très bonne initiative. Je voudrais savoir si, au 1<sup>er</sup> janvier, on était conforme à la loi. L'adhésion à la charte va-t-elle permettre de lancer, comme cela existe déjà à la mairie sur les déchets, une action pour préparer les particuliers à la loi de 2019, dont je ne suis pas sûr qu'elle soit connue ?

**Mme Gaillabaud**

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, tout à fait. Au niveau de cette charte, il est question d'informer les particuliers, de les préparer et d'utiliser le bulletin municipal, tous les moyens de communication possibles pour que les particuliers soient sensibilisés. Ce ne seront pas seulement les particuliers, mais les élus, les organismes. C'est de l'information au niveau des (*inaudible\**). Il y a un début de sensibilisation.

**M. le Maire**

Merci.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**3.3 - Local commercial 15 rue Voltaire - Autorisation donnée à la SARL « Rosa Rosae » une déclaration préalable**

**M. le Maire**

Monsieur Martin-Chauffier.

**M. Martin-Chauffier**

Mes chers collègues, l'objectif de cette délibération est d'autoriser la société Rosa Rosae, plus connue sous l'enseigne Au nom de la rose, à déposer une déclaration préalable de travaux pour modifier l'enseigne et la devanture du commerce situé 15 rue Voltaire. L'objet de la délibération est que nous sommes, nous Ville, propriétaires du local, donc il appartient au Conseil municipal d'autoriser l'exploitant à déposer cette déclaration préalable. La cession du bail devrait intervenir prochainement.

**M. le Maire**

Des questions pour M. Martin-Chauffier ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Le point suivant, Madame Paillard.

**3.4 - Acquisition d'un bien sis 10bis rue de la Ferme, 10 avenue Rhin et Danube cadastré section I numéros 61 et 59**

**Mme Paillard**

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous menons depuis de nombreuses années une politique communale culturelle très active et ambitieuse en réalisant des équipements phares que vous connaissez tous tels que la médiathèque, le Mastaba. C'est afin de poursuivre cette belle dynamique que nous proposons ce soir d'acquérir un bien situé au 10 bis rue de la ferme et 10 avenue Rhin et Danube, sur une parcelle qui jouxte celle sur laquelle est situé le Mastaba, ce qui permettra d'accroître sa visibilité et de rayonner au-delà de La Garenne et bien plus largement.

Pour ce faire, nous avons rencontré les propriétaires afin de négocier cette acquisition qui présente deux particularités. La première tient à l'évaluation du bien immobilier, la seconde tenant quant à elle à des surcoûts de dépollution qu'il n'est pas possible en l'état de chiffrer.

Sur le premier point, celui de l'évaluation, il pose problème parce qu'il s'agit d'un bien atypique. Nous avons procédé comme nous le faisons à chaque fois en saisissant France Domaine qui nous a rendu un avis qui établissait une estimation à 1,308 M€, mais nous avons souhaité en tant que commune faire évaluer le bien par un expert indépendant car il existe différentes méthodes pour évaluer un bien immobilier. Compte tenu des différentes caractéristiques de la localisation des biens et des particularités, on arrive à des chiffrages qui peuvent être très différents. Cet expert indépendant nous a fait une fourchette qui va de 1,23 M€ à 2,02 M€. Pour être équitables et réaliser ce projet qui nous tient à cœur pour les raisons exposées précédemment, nous avons proposé un prix aux propriétaires qui était beaucoup plus en adéquation avec le projet que nous avons, c'est-à-dire faire un bel équipement culturel sur une grande parcelle, et nous sommes tombés d'accord sur un prix de 1,825 M€. C'était la première subtilité, la détermination du prix d'acquisition.

Deuxième spécificité : les fameux coûts de dépollution que nous ne sommes pas en mesure de chiffrer aujourd'hui. Nous avons un sujet, nous n'avons pas encore tous les diagnostics. Pour tenir compte de ce surcoût éventuel pour la Ville, on vous propose d'assortir la vente de plusieurs conditions : la première, un paiement du prix en deux morceaux, 1,81 M€ à la signature de l'acte et 15 000 € qui vont être séquestrés. Ensuite, on va avoir le diagnostic et les coûts de dépollution. En fonction du montant de ces coûts, on va ou non libérer le séquestre, en sachant que l'on va prendre à notre charge les 25 000 premiers euros de dépollution. Si les coûts de dépollution sont inférieurs à 25 000 €, on rend le séquestre. En revanche, si les coûts de dépollution sont compris entre 25 000 et 40 000 €, on retient au prorata une partie du séquestre de 15 000 € et tout ce qui excédera 40 000 € sera en charge de la commune. Pour résumer, les vendeurs ne supporteront qu'un maximum de coût de 15 000 € après avoir dépassé un coût total des coûts de dépollution de 25 000 €.

Je vous demande d'autoriser le Maire à acquérir la parcelle au prix de 1,825 M€ avec les deux conditions exposées.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. C'était très clair.

Y a-t-il des questions à Mme Paillard ?

**M. Duclos**

Je voulais savoir quel est le projet culturel derrière ? Cela me semble un peu vite comme projet.

**Mme Paillard**

En l'état, il s'agit d'acquérir la parcelle. Comme vous l'avez vu dans le projet de délibération, le but est de garder l'ancienne ferme, parce que vous avez vu que le bien immobilier que l'on acquiert est composé de deux bâtiments qui forment un L, avec un vieux corps de ferme que l'on ne démolit pas. On démolit le reste afin de construire un bâtiment qui aura beaucoup plus de cachet, qui sera plus moderne et donc en adéquation avec le Mastaba qui le jouxtera. Cela fera un grand ensemble culturel. En l'état, on n'a pas encore les précisions techniques sur le projet.

**M. le Maire**

Peut-être puis-je apporter une précision. Sur le PLU, nous avons décidé à l'époque d'inscrire un emplacement réservé, qui l'est toujours d'ailleurs. C'est donc un emplacement réservé. Vous avez l'utilité de l'emplacement réservé et ses obligations. L'utilité est de pouvoir nous porter acquéreurs prioritaires d'une parcelle que nous avons, à une époque, considérée comme stratégique. Pourquoi stratégique ? Tout simplement parce qu'il y a le Mastaba. L'idée est de créer un bâtiment culturel qui pourra servir au développement du Mastaba. Vous parliez tout à l'heure de salles de réunion. Nous vous parlerons probablement, et le projet doit être précisé, d'une demande très chronique des artistes garennois de disposer de salles pour pouvoir travailler et entreposer du matériel. À moins d'être membre d'un club, et il en existe à La Garenne-Colombes, les artistes qui travaillent seuls nous font savoir souvent qu'ils sont à la recherche d'espaces, puisque peindre ou sculpter chez soi est complexe compte tenu des tailles des appartements habituels. L'idée est la suivante : travailler sur un objet en adéquation avec le Mastaba, œuvre d'art, et en même temps en ouvrant aux Garennois. L'emplacement réservé a été réservé il y a une dizaine d'années, début 2006.

**M. Conway**

Pour aller dans le fil de cet emplacement réservé, je n'ai pas tout à fait le même historique en lisant le dossier, à savoir que l'avis des Domaines a été demandé en février 2016, parce que vous aviez été avertis par la SCI du départ des locataires. Par conséquent, vous avez demandé l'avis des Domaines qui ont donné les fameux 1,308 M€ plus les 10 %. Vous avez obtenu de la part de ce cabinet privé le 25 novembre les quatre chiffrages. Cela ne va pas de 1,23 M€ à 2,02 M€ ; c'est 1,23 M€ ou 1,36 M€ ou 1,427 M€ et 2,02 M€ ce qui fait que le prix de 1,85 M€ est sur le haut. D'après ce que je comprends, le prix a été fixé en fonction de ce que nous voulions en faire plutôt que par rapport à qui était sur les rangs pour le reprendre. Vous n'avez pas l'impression que l'on a été un peu en rapport de force défavorable dans la négociation ? De même, quand vous parlez de la dépollution, on demandait 100 000 € sur le prix, au bout du bout, il paie éventuellement 15 000 € ; je pense que c'est avantageux.

Autre question : quel était le risque que l'on prenait à ne pas manifester notre intérêt tout de suite ? Y avait-il un risque qu'il y ait un nouveau locataire ? Quelles étaient les conséquences de cela ? Je ne sais pas.

**Mme Paillard**

Sur votre dernière question, si l'on attend, ils peuvent trouver vendeur ou avoir un nouveau locataire et nous rendre plus compliquée l'acquisition du bien qui, vous l'avez compris, nous tient à cœur pour réaliser les projets autour du Mastaba. Sur les deux autres questions, sur le prix, je suis ravie d'entendre ce que vous dites. D'habitude, vous nous traitez de spoliateurs. Pour une fois que l'on donne un peu plus que l'avis des Domaines, vous devriez être content.

**M. Conway**

C'est très intéressant.

**Mme Paillard**

On avait des valeurs bien plus hautes que 1,85 M€. On voulait pouvoir acquérir le bien sans remettre en cause le projet de cession pour que le vendeur ne trouve pas un acquéreur qui serait prêt à mettre plus sur la table.

*(Mme Legendre entre en séance à 22 heures 33.)*

En même temps, le 1,825 M€ est bien à l'intérieur de la fourchette de prix que j'ai donné, c'est une moyenne.

Quant aux coûts de dépollution, 100 000 €, c'était au départ. Ensuite on a réussi à affiner les chiffrages, et il ressort des premiers rapports que l'on a eus, que l'on avait un site très commun, c'est-à-dire des remblais chargés en métaux lourds comme il en existe partout dans la région parisienne. On n'aura donc pas 100 000 € de coûts de dépollution.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Champion ?

**M. Champion**

Au-delà du prix, à titre personnel, je trouve que ce ne sera pas plus mal que ce soit refait du point de vue esthétique. Ce serait bien que le projet qui, si je comprends bien, est en maturation depuis un certain temps, soit débattu. C'est intéressant. Les œuvres d'art contemporain ne sont pas toujours faciles à valoriser ou se valorisent très bien, c'est variable. Il serait intéressant, en commission culture, d'étudier les différentes options dont vous parliez, c'est-à-dire autour du Mastaba. On pourrait même imaginer un centre pour la musique, puisque c'est quelque chose qui manque un peu à La Garenne. Que cette acquisition de terrain permette de bien mûrir le projet et sur ce qu'on va mettre dessus.

**M. le Maire**

Merci.

Concernant le prix, il n'est pas exact de dire que nous avons dépassé l'estimation de l'expert. Comme l'a dit Mme Paillard, nous sommes dans la fourchette de l'évaluation de l'expert.

Deuxièmement, sur la dépollution, le vendeur prend à sa charge les 25 000 premiers euros et éventuellement 15 000 supplémentaires, donc on arrive jusqu'à 40 000 de prise en charge qui doivent correspondre...

**M. Conway**

Non. Si c'est moins de 25, c'est la Ville.

**M. le Maire**

Dans le prix d'acquisition, il y a 25 000 € qui sont prévus comme étant déjà participant à la dépollution, et on rajoutera éventuellement 15 000.

Le troisième point, concernant le risque, puisque c'est la vraie question, si nous n'avions pas acheté, nous avons deux risques. Le premier risque est que quelqu'un d'autre achète, et on partait pour une période indéterminée. Le deuxième risque est que personne n'achète mais qu'il loue, et nous partions *a minima* pour un bail commercial de 9 ans. Nous aurions mis un emplacement réservé en 2006, nous aurions en 2016 décidé de ne pas acheter en repoussant à 2025. Cela fait des emplacements réservés de longue haleine. Au bout de 10 ans d'emplacement réservé, l'occasion se présente : ou on supprime l'emplacement réservé, ou on ne laisse pas passer l'occasion. Il y a un illogisme à dire qu'on met un emplacement réservé mais que finalement on ne l'achète pas. Quand il y a un emplacement réservé, c'est que l'on a une réflexion, et nous avons eu cette réflexion. Il faut être logique. De la même manière, il y a d'autres emplacements réservés en ville qui restent, il doit y en avoir quelques-uns.

**M. Hervo**

Il n'en reste plus beaucoup mais il en reste quelques-uns.

**M. le Maire**

Ceux-là, quand ils viendront à la banque, nous les achèterons évidemment, à moins que nous décidions en amont de les supprimer.

**Mme Paillard**

Pour compléter ce que vous disiez, Monsieur Conway, le prix est en réalité 1,85 M€ et on l'a arrêté à 1,825 M€, donc ce sont les premiers 25 000 qui sont pris en charge par le vendeur, et on a notre petit morceau séquestré de 15 000 qui découlera d'un montant supérieur à des coûts qui excéderaient nos 25 000 de « franchise ». Vous avez tout le détail dans le dossier.

**M. le Maire**

Au-delà de l'emplacement réservé, quand un terrain qui jouxte un bâtiment municipal se vend, compte tenu de la rareté du foncier à La Garenne-Colombes, je pense qu'il faut de très sérieuses raisons pour ne pas l'acheter. C'est une règle générale, même si vous n'avez pas d'emplacements réservés. La question va se poser bientôt, elle se pose presque, à côté de l'école Renan. Il n'y a pas d'emplacement réservé mais il y a un terrain qui va se vendre. Je conseille que nous tentions d'acheter – cela dépend à quel prix – tous les terrains qui jouxtent les propriétés communales, parce que le foncier est rare et le jour où vous voulez agrandir un bâtiment et qu'il vous manque des mètres carrés au sol, vous avez l'air bête, surtout si vous avez laissé passer un terrain 2, 3 ou 5 ans auparavant.

**M. Conway**

L'autre point est que ce terrain est à 200 mètres de Courbevoie. N'aurait-il pas été judicieux d'envisager un achat conjoint et de commencer à identifier des partenaires dès l'acquisition du terrain ?

**M. le Maire**

Négocié à 300 mètres de Nanterre, il est à un kilomètre de Bois-Colombes. Je ne vois pas très bien. Le Mastaba est une propriété communale de La Garenne. Je vous rappelle que nous avons acheté le Mastaba pour deux raisons. Nous l'avons acheté parce que nous ne voulions pas laisser passer une propriété d'une caractéristique architecturale aussi précise. On aime ou on n'aime pas, mais cet objet, on ne peut pas dire que cela n'a pas d'intérêt. C'est un objet qui a de l'intérêt.

Pour une deuxième raison, il y avait un projet d'installation d'une école coranique salafiste. Objectivement, je trouve que nous avons eu raison compte tenu de ce qui s'est passé aujourd'hui et de ce qui se passe depuis quelques années avec le salafisme en France. Nous avons acheté cette maison nous-mêmes. Il y a un terrain à côté qui se vend. Je ne vois pas ce que Courbevoie viendrait faire dans cette galère pour employer un mot de Molière, comme nous n'allons pas co-acheter un terrain à Courbevoie s'il jouxte un terrain communal courbevoisien. Pourquoi faire ? C'est un petit terrain.

**M. Conway**

Au moment où on m'a communiqué le rapport d'expertise, on m'a précisé que c'était transmis et que cela ne devait pas faire l'objet de transmission à des tiers. Pour quelle raison ?

**M. le Maire**

Qu'est-ce qui ne devait pas être transmis à des tiers ?

**M. Conway**

Le rapport était transmis en qualité de conseiller municipal et ne devait pas être transmis à des tiers. Je m'attendais à ce qu'il y ait des renseignements d'ordre privé mais je n'ai pas trouvé de numéro de sécurité sociale, rien de particulier.

**M. le Maire**

Il y a des données d'évaluation du prix qui sont couvertes par le secret industriel et commercial. C'est pour cela qu'on vous a demandé une sorte de discrétion, mais qui est légendaire chez vous, donc il n'y a pas de difficulté.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, c'est M. Hervo.



## **Aménagement urbain**

### **3.5 - ZAC des Champs-Philippe - Prise en charge par la commune de La Garenne-Colombes de l'ensemble des frais afférents à l'échange d'emprises foncières entre la copropriété du 38-42 rue Veuve-Lacroix et la copropriété du 50 Garenne**

#### **M. Hervo**

Mes chers collègues, il s'agit de l'épisode final de régularisation d'une vieille histoire de limite de propriété entre la copropriété qui existait au 38 Jules Ferry et la copropriété qui s'est construite à l'angle de la rue Pierre Sépard et de la place des Champs-Philippe qui s'appelle le 50 Garenne.

La SEM 92, qui n'aimait pas trop se fatiguer et rentrer dans des détails compliqués, avait revendu les terrains acquis sur la rue Pierre Sépard telle qu'ils étaient au promoteur Pitch pour réaliser son immeuble, sans se soucier des limites physiques foncières réelles des fonds de parcelles qui, après démolition, se sont avérés tout à fait hasardeuses. Nous avons été amenés, nous Ville, reprenant la qualité d'aménagement de la SEM 92, à y remettre bon ordre, mais les terrains avaient été vendus, étaient propriétés privées des deux copropriétés, donc pour cette affaire, nous avons incité en notre qualité d'aménageur les deux copropriétés à se mettre d'accord – au total, cela doit faire entre 3 et 5 m<sup>2</sup> – pour que le mur soit droit. Voilà ce que les propriétés ont accepté et ont voté en assemblée générale.

Nous avons mis dans la balance que les frais d'acte authentique de régularisation foncière seraient pris en charge par l'aménageur, donc par la Ville. Nous devons participer à l'acte, puisque c'est nous qui allons payer les quelques milliers d'euros de frais d'acte de cette régularisation. Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cet acte authentique tripartite qui ne fera que régulariser une situation qui est, physiquement sur le terrain, régularisée depuis maintenant près de 3 ans.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ? Pas de questions. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

J'avais noté dans le dossier que M. Dubois ne prenait pas part au vote, parce qu'il est concerné par une des copropriétés.

### **3.6 - ZAC des Champs-Philippe - classement des parcelles communales au domaine public routier**

#### **M. Hervo**

Pour en terminer, un sujet simple qui est un deuxième épisode. Nous avons, au mois de mai 2015, délibéré pour incorporer au domaine communal routier un certain nombre de parcelles qui, dans les Champs-Philippe, n'ont pas été revendues et construites, mais contribuaient aux élargissements de rue, aux créations de places, aux créations de jardins.

Il s'agit d'incorporer au domaine routier communal une deuxième série de parcelles qui contribuent à des élargissements ou à des aménagements de rues et de places rue Pierre Sépard, rue des Murgers, rue Veuve-Lacroix, rue de Sotteville, rue Bonnin, rue des Champs-Philippe et rue Jules Ferry. Je vous demande de décider l'incorporation de ces parcelles au domaine public routier, étant entendu que l'on en reparlera un certain nombre de fois puisqu'on assure le nettoyage du cadastre à mesure de l'avancée des quartiers.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Pas de questions.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

## **IV - Divers**

### **4.1 - Décisions**

N°2016-432 Convention relative à la mise à disposition du Théâtre de La Garenne, à titre gratuit, en faveur de l'association Football de La Garenne-Colombes

N°2016-433 Contrat avec la société Scène Indépendante contemporaine relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 6 janvier 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2016-434 ANNULE

N°2016-435 Contrat de maintenance et d'entretien de la machine universelle n°01155

N°2016-436 Retrait de la décision de préemption n°2016-267 en date du 23 août 2016 relative à la préemption de deux logements réunis (lots 5 et 6), d'une cave (lot 29) et d'un réduit sis 59 rue de l'Aigle, cadastré section J numéro 59

N°2016-437 Contrat avec La Boîte à Musiques relatif à la programmation d'un concert prévu le samedi 14 janvier 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2016-438 Avenant n°1 au marché n°MAPA/2015/BAT/01 - Travaux d'entretien des bâtiments communaux - lot n°1, peinture, revêtement de sols, faux plafond

N°2016-439 Avenant n°1 au marché n°MAPA/2013/BAT/09 - Travaux d'entretien des bâtiments communaux - lot n°2, maçonnerie, carrelage, plâtre

N°2016-440 Avenant n°1 au marché n°MAPA/2013/BAT/09 - Travaux d'entretien des bâtiments communaux - lot n°4, plomberie, eau chaude et sanitaire

N°2016-441 Avenant n°1 au marché n°MAPA/2013/BAT/09 - Travaux d'entretien des bâtiments communaux - lot n°5, serrurerie, vitrerie, menuiserie

N°2016-442 Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 29 décembre 2016 à la médiathèque municipale

N°2016-443 Contrat avec l'association Anches et Soufflets relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 13 janvier 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N°2016-444 Contrat avec La Compagnie 3 Chardons relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 18 janvier 2017 à la médiathèque municipale

N°2016-445 Contrat avec Olivier Franco relatif à la prestation de disc-jockey prévue le vendredi 13 janvier 2017 lors de la réception des vœux au personnel communal

N°2016-446 Contrat avec la SARL C-La Compagnie relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 25 janvier 2017 à l'école maternelle Voltaire

N°2016-447 Convention relative à la mise à disposition de locaux situés 13 rue Pasteur à La Garenne-Colombes, à titre gracieux, en faveur de la Croix Rouge Française

N°2016-448 Marché à procédure adaptée n°MAPA/2016/EV/04 relatif au réaménagement de la fontaine, à la fourniture et à l'installation d'un brumisateur au square Guy Môquet à La Garenne-Colombes

N°2016-449 Avenant n°1 au marché de travaux n°MAPA/2016/EV/01 relatif au réaménagement du square Guy Môquet - Lot n°3, réalisation et installation de toilettes publiques et d'une loge pour le gardien du square

N°2016-450 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat des Copropriétés Progreso

N°2016-451 Marché à procédure adaptée n°MAPA/2016/SG/01 relatif à la location et la maintenance d'une machine à affranchir pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes

N°2016-452 Contrat de concession du droit d'utilisation et de maintenance des progiciels Courierlogik et Protocolelogik

N°2017-001 Marché à procédure adaptée relatif au service de traiteur pour la réception des vœux du Maire de La Garenne-Colombes

N°2107-002 Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur l'art contemporain prévu au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes de janvier à mai 2017

N°2017-003 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à l'organisation de deux concerts prévus les vendredi 17 et samedi 18 mars 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-004 Contrat avec la SARL Lande Martinez Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 10 mars 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-005 Contrat avec le Théâtre aux étoiles relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 3 février 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-006 Contrat avec le Théâtre de l'Etreinte relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 31 mars 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-007 Contrat avec l'association Magimuzik relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 22 février 2017 à la médiathèque municipale

N°2017-008 Contrat avec le Théâtre de l'Etreinte relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 19 mai 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-009 Contrat avec l'association Elixir Enchanté relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 21 février 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-010 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution relatif à la projection d'un film pour enfants prévu le dimanche 5 mars 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2017-011 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de la société Française de Campanologie

N°2107-012 Contrat avec la Compagnie de la Dandinière relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 1er février 2017 à la médiathèque municipale

**M. le Maire**

Avez-vous des questions ?

**M. Campion**

La 2016-448. Quand on l'a présentée, il y avait sur le brumisateur une attention particulière à tout ce qui est énergie et consommation d'eau. Or, dans le document qui a été fourni, c'est extrêmement succinct. J'ai été étonné.

**M. le Maire**

Je n'ai pas les éléments là mais je crois qu'une seule offre a été reçue, ceci expliquant peut-être cela.

**M. Campion**

2016-449, avenant pour la réalisation des toilettes du square Guy Môquet. J'ai été étonné que, pour un ouvrage d'une telle dimension, il y ait un avenant aussi important. Il y a un rajout d'une fenêtre. Dans le dossier d'origine, il manque une fenêtre sur deux. Cela me paraissait étonnant que, dans l'offre d'origine, il n'y ait pas ce genre de chose.

**M. le Maire**

Je crois que nous n'avons eu qu'une offre. Il y a deux choses : les toilettes publiques et la loge pour le gardien du square. M. Chaillet me dit que c'est pour avoir une vision globale du parc puisqu'il est situé au milieu du parc, et l'idée ait qu'il ait une vision panoramique.

**M. Campion**

Pour bien voir cette installation de chez moi, je suis étonné qu'on n'y ait pas pensé dès le début.

2017-01, le service de traiteur pour la réception des vœux du Maire. J'ai été étonné par le montant.

**M. le Maire**

Cher ou pas cher ?

**M. Campion**

Un peu cher, 29 000 €. Quand on regarde le détail, il n'y a aucun critère – je ne parle pas de bio – sur la qualité de la nourriture. À aucun moment c'est un des critères de la sélection des prestataires, en sachant qu'ils étaient relativement nombreux. Je m'étonnais du coût, je pense que c'est exagéré, même si les années précédentes il n'y en avait pas eu.

**M. le Maire**

Je ne saurais pas vous répondre, je n'ai pas d'éléments de comparaison.

**M. Campion**

Pour l'année prochaine, cela paraît intéressant de...

**M. le Maire**

M. Hervo, qui était responsable de la commission d'appel d'offres, va vous répondre.

**M. Hervo**

La qualité a été jugée de façon approfondie puisqu'il y a eu une commission de dégustation. Nous avons été plusieurs à friser l'indigestion après avoir ingurgité un certain nombre de petits-fours sucrés et salés à la suite. Nous avons jugé de la qualité que nous avons noté. Cela a été un des critères de sélection.

**M. le Maire**

Plus d'autres questions ?

Nous n'avons pas reçu de question orale.

Merci infiniment. À bientôt.

*La séance est levée à 22 heures 50.*